

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 9 Septembre 2013 à 20 h 30**

Le neuf Septembre deux mille treize, à vingt heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de BALBIGNY se sont réunis à la Mairie de BALBIGNY sous la présidence de Monsieur Jean-Marc REGNY, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 2 Septembre 2013.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (15) :

M. REGNY Jean-Marc, Maire – M. DELORME Jean – Mme BECARD Éliane – M. GRANGE André – Mme CUSSIERE Marie-Claude – M. FRECON Pierre-Louis - M. GINOT Marc – M. THOMAS André – Mme PALMIER Sandrine - Mme DUFOUR Françoise – M. LYON Christophe – Mme LYONNET Joëlle – M. GALICHET Eric – M. DACHEUX Eric - Mme BOSCO Blandine – Mme MICHEL Sandrine - M. DUPIN Gilles

Absents au moment du vote (3 dont 3 avec pouvoir) :

M. JONINON Pierre (pouvoir donné à M. REGNY Jean-Marc)
M. PARDON Daniel (pouvoir donné à M. DELORME)
M. BACCONIN Stéphane
Mme FONTVIEILLE Françoise (pouvoir donné à Mme CUSSIERE Marie-Claude)
Mme PALMIER Sandrine (pouvoir donné à Mme BECARD Eliane)

Secrétaire de séance : Mme BECARD Eliane

➤ **Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 8 Juillet 2013**

L'approbation du compte-rendu de la séance du 8 Juillet 2013 est reporté à la prochaine séance. Les membres l'ayant reçu trop tardivement

1) **1) TRAVAUX CONNEXES A89**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 8 dossiers ont été reçus pour l'appel d'offres concernant les travaux connexes de l'A89. Seulement 3 bureaux d'études ont une expérience approfondie en matière d'oeuvre sur des travaux connexes et se distinguent nettement du reste des candidats. La connaissance et la pratique de ce type d'opération se ressent très clairement dans les notes méthodologiques qui mettent en évidence la nécessaire prise en compte du contexte local et des différents niveaux d'interlocuteurs (propriétaires – agriculteurs, mairies, concessionnaires, CG, Etat ..). La pratique opérationnelle de ce type d'opération est également bien mise en valeur . Toutefois, le cabinet BISIO formule la notice méthodologique la plus complète puisqu'elle intègre des propositions pertinentes sur l'organisation du suivi de chantier (qui vont au-delà des simples relations avec le maître d'ouvrage et des réunions de chantiers) et sur le prise en compte de l'environnement dans la procédure, élément fondamental puisque des préconisations devront être respectées. La connaissance du contexte local et la proximité géographique sont aussi des éléments forts du dossier. C'est assurément la notice la plus pertinente

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de confier la mission de maîtrise d'oeuvre des travaux connexes liés à l'aménagement foncier , agricole et forestier A89 au Cabinet BISIO pour la somme de 26 500 € HT – 31 694,00 € TTC

2) Diagnostic Assainissement

Ce dossier est reporté à la prochaine séance. L'analyse des offres n'est pas terminée en raison de l'absence de Mme GUYOT du Conseil Général qui est la plus à même de nous conseiller pour le choix du prestataire

3) Travaux Salle Polyvalente – Avenants au marché Lot 1 et Lot 2

Des travaux supplémentaires ont été nécessaires à la salle polyvalente. Il convient donc de faire un avenant pour le lot 1 – Remplacement de la couverture d'un montant de 11 227,00 € HT – 13 427,49 € TTC et pour le lot 2 – Faux-Plafond et isolation sous toiture d'un montant de 3 661,28 € HT – 4 378,89 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

– **Approuve les avenants du lot 1 pour un montant de 11 227,00 € HT – 13 427,49 € TTC et du lot 2 pour un montant de 3 661,28 € HT – 4 378,89 € TTC**

4) Renouvellement photocopieur de la Médiathèque

Afin de procéder au renouvellement du photocopieur de la Médiathèque, la société Image Laser Couleur nous propose une location financière évolutive - base de 20 trimestres avec une évolution possible au bout de 12 trimestres (3 ans) pour un montant trimestriel de 135 € HT soit 45 € HT par mois ou prix de vente 2200 € HT

M. DUPIN : Renouvellement des photocopieurs – Consultation globale concernant toutes les maintenances photocopieurs, informatiques.. ainsi que sur les contrats d'assurances devra être lancée (Ca peut être un projet communautaire)

5) Admission en non-valeur pour sommes non recouvrées

Madame la Trésorière nous a fait parvenir un état pour un montant de 23,54 € correspondant à des sommes non recouvrées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve l'admission en non-valeur pour un montant de 23,54 €**

6) Modification Régie Droits de place

Il convient de modifier le montant de l'encaisse actuellement de 152 € (Délibération datant de 1963) et de le porter à 600 € pour les droits de place versés par les forains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide de porter l'encaisse des droits de place à 600 €**

7) Exonération de CET – Magasin NETTO

Le magasin NETTO sollicite une exonération de CET au titre de 2013 ainsi que pour les 3 prochaines années.

Aucune délibération ne sera prise pour cette demande d'exonération car les exonérations pour la Contribution Economique Territoriale (CET) sont de porter générale. En outre, en vertu du droit fiscal

et s'agissant d'une création, toute entreprise commerciale est exonérée de la CET l'année de son installation. Et ses bases subissent un abattement de 50 % l'année suivante.

Une réponse en ce sens sera faite au magasin NETTO

8) Dégrèvement Taxe d'urbanisme – M. KAYGIN Yusuf

M. KAYGIN Yusuf sollicite un dégrèvement total ou partiel de sa taxe locale d'urbanisme d'un montant de 796,50 €

Une réponse négative sera faite à l'intéressé.

9) Intégration dans le domaine public des voiries et espaces verts du lotissement La Clef des Champs

Les co-lotis du lotissement dénommé La Clé des champs réalisé par la Société de Construction du Forez consentent à céder la voirie et les espaces verts à la commune moyennant l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à 18 POUR (Mme MICHEL Sandrine ne participant pas au vote car concerné par la question à l'ordre du jour)

- décide de prendre les voiries et les espaces verts dans le domaine public de la commune

10) Convention Arche de Noé

La commune rencontre des problèmes avec les chats trouvés ou errants sur le territoire. Il convient donc de signer une convention avec l'Arche de Noé (Fourrière intercommunale pour chats de l'arrondissement de Roanne). En contrepartie des missions de gestion de la fourrière pour chats, la commune s'engage à verser une participation calculée sur la base suivante : 0,40 € par habitant au titre de l'année 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de signer une convention avec l'association Arche de Noé et autorise M. le maire à signer les documents

11) Achat de terrain – Demande de M. PARDON David

Monsieur PARDON David fait part de son désir d'acquérir une parcelle de terrain de 4,80 m sur 53 mètres de longueur et attenant à sa propriété sise 14 rue de la Pompe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de vendre une parcelle de 4,80 m sur 53 m de longueur à M. PARDON David pour la somme de 300 €

12) Extension Groupe scolaire – Choix de l'Architecte

Monsieur le Maire exposera en séance ce dossier qui a déjà été abordé lors du Conseil Municipal du 8 Juillet 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à : 16 POUR - 1 CONTRE – 1 Abstention

- décide de confier le projet de construction d'un bâtiment pour le groupe scolaire à M. RIVOLIER Bernard, Architecte à MABLY

13) Questions diverses

Il convient de remplacer un véhicule aux services techniques. Le Syndicat du Barrage de Villerest vend un véhicule de type TRAFIC au prix de 4000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide d'acquérir un véhicule TRAFIC auprès du Syndicat du Barrage de Villerest pour la somme de 4000 € TTC**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 4 entreprises vont s'installer sur l'ex-site SAMRO.

Madame BECARD fait le bilan de la rentrée scolaire 2013/2014 avec 1 ouverture de classe à l'école maternelle (Ouverture connue depuis le mois de Juin 2013) et 1 ouverture à l'école primaire (Ouverture connue le 6 Septembre 2013)

Effectifs : Ecole maternelle publique : 97 dont 96 de BALBIGNY

Ecole primaire publique : 168 dont 164 de BALBIGNY

Ecole privée Saint-Joseph : 127 dont 82 de BALBIGNY

Monsieur GRANGE André intervient pour signaler que 2 panneaux supplémentaires de basket seront installés à la salle polyvalente

Monsieur DUPIN Gilles souhaite que les membres de l'assemblée soient informés des décisions concernant la ZAIN et que ceux-ci puissent donner leur avis sur les décisions à venir . Il serait souhaitable qu'à l'avenir les membres soient informés des terrains achetés (Agriculteurs, autres...) soit en partie utilisé, soit en friche. Question : Terrain PEPIN Francisque ?

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que Mme LABROSSE qui avait fait une esquisse pour l'extension du Groupe scolaire et qui n'a pas donné suite pour des raisons personnelles n'a pas envoyé sa facture. (Indemnisation de 5000 € pour les architectes non retenus)

Certains membres du conseil demande qu'il y ait une réflexion générale concernant les panneaux publicitaires sur la commune suite à la demande de NETTO pour la pose de panneaux

Mme LYONNET souhaite que soit mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal l'aménagement de la ZAIN car il y a une demande d'information de la part des agriculteurs, un éclaircissement sur l'utilisation des terrains achetés par la Communauté de Communes de Balbigny pour la ZAIN. Quand sont prévus les travaux de nettoyage, de suppression du rond-point et de l'aménagement paysager autour de l'autoroute ?

Publicité NETTO : Un vote a eu lieu sur la demande de pose d'une publicité NETTO sur la buvette par Finerball – Refusée

Utilisation de la salle polyvalente par les footex suite à la demande et à la lecture du courrier de M. LYON – Refus de M. GRANGE de débattre – Refus de M. Le Maire de mettre au vote

***** Séance levée à 23 h 05**

Prochaines séances du Conseil Municipal :

14/10/13	20 h 30
----------	---------

09/12/13	20 h 30
----------	---------